



Objet : Conséquences des mesures de protection  
contre la fièvre catarrhale ovine sur les élevages bio

Dossier suivi par : Joannie Leroyer (ITAB), Juliette Leroux (FNAB)

Jean-Marc Bournigal,  
Directeur Général de l'Alimentation  
Paris, le 11 avril 2008,

Monsieur le Directeur,

Les évolutions de la stratégie de lutte contre la fièvre catarrhale posent de nombreuses questions aux éleveurs bio, dont certaines vous ont déjà été posées lors de précédents courriers (16 décembre 2006, 30 novembre 2007), mais ceux-ci sont à ce jour restés sans réponses.

Nous exprimons une nouvelle fois notre demande **qu'il soit mis fin aux traitements systématiques aux pyrèthrinoïdes** exigés avant abattage. Il est désormais prouvé par une étude de la FNGDS que ceux-ci se sont avérés inutiles dans l'enrayement de la maladie, que ce soit individuellement pour chaque élevage ou collectivement pour la progression géographique de la fièvre catarrhale. De nombreux experts estiment que seuls des traitements très fréquents et en pulvérisation totale auraient un effet sur le *cullicoides*, méthode qui serait loin d'être inoffensive pour l'environnement et la santé humaine et animale.

La **mise en place d'un suivi des mortalités des animaux** permettrait d'atténuer la psychose croissante chez les éleveurs et d'évaluer l'impact réel de la maladie en comparant les mortalités entre les régions indemnes et touchées par la FCO. Un certain nombre d'arrêtés préfectoraux (cf. pièces jointes) rendent les traitements obligatoires pour tous les éleveurs dans les périmètres interdits (cf. pièces jointes) : ceci va nettement plus loin que la réglementation nationale, sans aucune raison valable du point de vue prophylactique et cela oblige les éleveurs bio (ainsi que tous les éleveurs caprins) à déclasser une partie de leur lait. **Il est indispensable d'harmoniser rapidement l'application de la prophylaxie contre la fièvre catarrhale sur l'ensemble du territoire.**

En ce qui concerne les vaccins, nous aurions souhaité un certain nombre d'éclaircissements. En effet, étant donné que les animaux séropositifs sont déjà immunisés, il n'est pas nécessaire de les vacciner. De plus, les vaccins BTV1 et BTV8 n'ont aujourd'hui qu'une autorisation temporaire et n'ont pas subi tous les tests usuels. Est-on certain de leur efficacité ? De leur innocuité pour les animaux, notamment pour les femelles gestantes et les jeunes ? La présence dans ce vaccin d'hydroxyde d'alumine nous amène à douter fortement de ce dernier point. Les méthodes employées pour la vaccination nous interrogent également : est-il bien prudent d'utiliser des flacons de 100 doses qui seront donc réutilisés sur plusieurs animaux, plusieurs élevages, voire par plusieurs cabinets vétérinaires différents ? Quant à la possibilité de deux vaccinations simultanées sur un animal (contre les sérotypes 1 et 8), elle nous paraît extrêmement hasardeuse. Face à tous ces doutes et en l'absence de recul, est-il bien prudent d'avoir décidé d'une vaccination obligatoire contre le sérotype 1 ? Nous ne le pensons pas et **nous vous demandons instamment que la vaccination reste facultative, y compris lorsque les disponibilités en vaccin seront meilleures qu'aujourd'hui.**

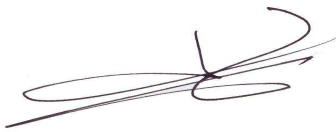
Les indemnisations mises en place ne tiennent pas compte des coûts plus élevés en élevage biologique. Les animaux se vendent plus cher (environ 30%) et la perte en cas de décès est donc nettement plus importante pour un éleveur bio que pour un éleveur conventionnel. C'est pourquoi nous demandons, **pour les éleveurs biologiques, une revalorisation des indemnités** en cas d'euthanasie des animaux, et le décès des animaux suite à une atteinte de fièvre catarrhale. La plus-value supérieure des animaux liée à la certification AB a été reconnue par le CNAB (Comité National de l'Agriculture Biologique) de l'INAO (séance du 1<sup>er</sup> avril 2008).

Comme nous vous l'avons déjà demandé, nous souhaitons **être associés aux discussions sur ce sujet, et notamment être invités aux réunions de la cellule de crise**. Le sujet de la vaccination, entre autre, demande une attention particulière afin d'éviter tout rejet massif par les éleveurs bio d'éventuelles décisions les mettant en porte-à-faux. La participation d'un représentant de la filière agriculture biologique au programme de recherche FCO mis en place par le réseau français de la santé animale est un souhait également émis par le CNAB.

Pour conclure, nous nous permettons de vous rappeler que cette maladie est portée par un moucheron endémique : le réservoir est dans l'environnement, pas dans les fermes. La maladie ne se transmet d'ailleurs pas d'animal à animal. L'idée d'une éradication est donc totalement illusoire, et pour une maladie qui ne fait courir aucun danger à l'homme, ce qui n'est pas forcément le cas de certains traitements utilisés (nocivité pour les personnes réalisant les traitements et pollution de l'environnement). Nous estimons que nous devons apprendre à faire coexister l'élevage et cette maladie, et nous avons déjà des propositions alternatives à formuler (cf. pièces jointes).

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous serons gré de votre réponse et d'un entretien avec vous. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Henri Thépaut  
Président de la FNAB



Alain Delebecq  
Président de l'ITAB



Pièces jointes :

- Arrêtés préfectoraux
- Extension des zones réglementées
- Propositions alternatives

Copie à : Jean-Marie Aurand, Directeur Général (DGPEI), Luc Guyau Président (APCA), Roland Baud, Directeur (APCA), Monique Eloït (DGAI), Claudine Lebon (DGAI), Mariane Monod (DGPEI), Marine Renaudin (INAO), Lionel Vilain (FNE), Richard Marietta, Président (Nature et Progrès), Didier Vallet, Président (SABD), Elisabeth Mercier, Directrice (Agence Bio).